

An aerial photograph of Brussels, Belgium, showing a dense urban landscape with numerous red-tiled roofs and brick buildings. In the background, the city skyline is visible under a dramatic, orange-hued sky at sunset or sunrise. A large white logo in the top right corner consists of the number '10' above a stylized heart shape that also incorporates the number '7'.

10
7

Vivre à Anderlecht

Petit guide pratique

Anderlecht

Ne manquez rien des actus
de votre commune !



Lisez l'Anderlecht
Contact qui arrive
tous les deux mois
dans votre boîte
aux lettres.

Consultez
le site complet
www.anderlecht.be

Suivez-nous
sur les réseaux



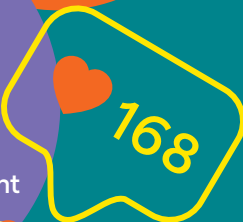
Facebook
1070 Anderlecht



Instagram
@1070_anderlecht



LinkedIn



Vivre à Anderlecht

Petit guide pratique



Également téléchargeable sur
www.anderlecht.be/guide-pratique





Sommaire

Le collège échevinal d'Anderlecht	4
L'administration communale d'Anderlecht	5
Anderlecht en quelques mots	6
Infos pratiques	10
Les principaux services	16
Population	16
Bureau des citoyens non-belges	16
État civil	17
Antennes de proximité	17
Travaux publics	17
Propreté	17
Permanences sociales	18
Participation citoyenne	18
Culture et patrimoine	19
Sport	21
Tourisme	22
Fêtes et événements	24
Jeunesse	25
Seniors	26
Emploi & formation	27
Commerces & entreprises	27
Cadastre & impôts	28
Logements	28
Mobilité	29
Prévention	29
Santé	30
Cpas	31

Le Collège échevinal d'Anderlecht

Les membres du Collège des bourgmestre et échevins ont été élus et ont prêté serment lors du Conseil communal du 1^{er} décembre 2024.

Ils composeront le collège échevinal pendant six ans.

Fabrice Cumps
Bourgmestre

Attributions : Sécurité – Développement de la Ville – Gestion de la relation citoyenne – Communication

Françoise Carlier
1^{ère} Échevine

Attributions : Urbanisme – Environnement – Bien-être animal – Hygiène – Développement durable

Lotfi Mostefa
2^e Échevin

Attributions : Logements communaux – Rénovation urbaine – Prévention – Sports – Cultes & laïcité – Relations internationales

Fatiha El Ikdimi
3^e Échevine

Attributions : Bâtiments communaux – Jeunesse FR – Vie associative

Bieke Comer
4^e Échevine

Attributions : Matières communautaires NL – Finances – Modernisation de l'administration

Achille Vandyck
5^e Échevin

Attributions : Démographie – Propreté – Entretien – Espaces verts

Fabienne Miroir
6^e Échevine

Attributions : Affaires sociales – Santé – Événements

Julien Milquet
7^e Échevin

Attributions : Travaux publics – Culture – Patrimoine

Luíza Duraki
8^e Échevine

Attributions : Enseignement FR – Crèches FR – Bibliothèque FR

Halina Benmrah
9^e Échevine

Attributions : Développement économique – Mobilité – Égalité des chances et diversité – Participation

Gaëtan Van Goidsenhoven
Président du Conseil communal

L'administration communale d'Anderlecht

Comment contacter la commune ?

Maison Communale

Place du Conseil 1

Du lundi au vendredi de 8h à 16h

Call Center 0800 9 1070 (gratuit)

Du lundi au vendredi de 8h à 16h

info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be/contact

Facebook «1070 Anderlecht»

Les Points Infos dans vos quartiers

Les agents d'accueil vous conseillent et vous informent, vous dirigent vers les services adéquats, aident dans la prise de rendez-vous pour les services communaux, dans les changements d'adresse et délivrent les attestations accessibles sur IRISbox comme la composition de ménage, le certificat de résidence, l'extrait d'acte de naissance, de casier judiciaire, ...

● **Antenne Broeck**

Parc du Peterbos Bloc 15

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi et jeudi de 11h à 13h et de 14h à 18h30

02 436 66 60

antennepeterbos@anderlecht.brussels

● **Antenne Centre**

Place de la Vaillance 27A

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi et jeudi de 11h à 13h et de 14h à 18h30

02 436 66 00

antennecentre@anderlecht.brussels

● **Antenne Cureghem**

Place du Conseil 1

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

02 436 67 51

antennecureghem@anderlecht.brussels

● **Point Info France (Département Démographie)**

Rue de France 99

Du lundi au vendredi de 8h15 à 14h30
sauf mercredi de 11h15 à 18h30.

02 436 65 78

infofrance@anderlecht.brussels

Anderlecht en quelques mots

Anderlecht est la troisième plus grande commune de Bruxelles et celle qui enregistre la plus forte croissance démographique.

Au 1^{er} décembre 2024, sa population compte 129.939 habitants et 161 nationalités différentes.

Caractère rural

La zone verte et agricole de Neerpede, située aux portes de la ville, a pu être préservée de l'urbanisation et a conservé un caractère rural. De plus en plus de jeunes maraîchers s'y installent afin de promouvoir les circuits courts et durables. On peut aussi y observer (et visiter) le Luizenmolen, le dernier moulin à vent bruxellois en activité.

Monuments classés et endroits emblématiques

Anderlecht possède plusieurs monuments classés et endroits emblématiques connus dans tout le pays, voire parfois même à l'étranger : les Abattoirs, l'École des Vétérinaires, le stade de foot "Lotto Park", le centre historique autour de la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon (l'une des plus importantes églises gothiques à Bruxelles), la rue Porselein, le vieux Béguinage, le musée de la Maison d'Érasme et son magnifique jardin médicinal.

200 hectares d'espaces verts

Par ailleurs, la commune compte près de 200 hectares d'espaces verts. Ce patrimoine naturel est constitué de 18 parcs, 2 jardins publics, 3 sites semi-naturels classés mais aussi un ensemble d'étangs, le canal et 3 ruisseaux qui gonflent les eaux de la Senne.

17,74 km²

C'est aussi l'une des communes bruxelloises les plus étendues (17,74 km² de superficie) et les plus variées : elle alterne des quartiers très urbains comme celui de Cureghem, d'autres plus résidentiels et verts dans le centre, voire carrément ruraux avec près d'un tiers de son territoire en zone verte (Neerpede).



Architecture

La commune possède également trois cités-jardins (La Roue, Moortebeek et Bon Air) construites dans les années 1920-30. L'idée était d'améliorer les logements ouvriers et de créer des "villes-jardins" à la périphérie des agglomérations surpeuplées.

Infos pratiques



Quels documents sont disponibles en ligne ?

Certains documents administratifs sont directement disponibles en ligne sur IRISbox :

- Certificat de composition de ménage
- Certificat de cohabitation légale
- Certificat de nationalité belge
- Certificat de résidence
- Certificat de vie
- Certificat de changement d'adresse
- Changement d'adresse
- Extrait du casier judiciaire
- Extrait d'acte de naissance
- Extrait d'acte de décès
- Extrait d'acte de mariage

Les agents des points Info France, Vaillance, Broeck et Cureghem sont en mesure de vous délivrer vos certificats (composition de ménage et certificat de résidence avec et sans historique). Pour les autres actes, merci de vous munir de votre carte d'identité et de votre code PIN (ou de l'application itsme).

Des e-guichets sont présents à l'accueil du service Population rue de France 99, vous permettant de vous connecter à IRISbox de façon autonome.



Comment signaler votre changement d'adresse ?

Vous pouvez signaler votre changement d'adresse en ligne via **IRISbox** ou par mail à population@anderlecht.brussels

L'agent de quartier se présentera ensuite (dans les 3 semaines) à votre domicile afin de vérifier que vous résidez effectivement à cette adresse. Vous serez alors convié au service Population ou au Bureau des citoyens (non-)européens afin d'adapter les informations sur votre carte d'identité.



Comment obtenir votre carte riverain ?

La demande d'une carte riverain se fait via Parking Brussels, l'agence régionale qui gère le stationnement dans notre commune. Cette carte est valable dans **le secteur du domicile** de l'utilisateur et peut être étendue à un 2^e secteur de la commune au choix.

- 1^{ère} carte : 15€/an
- 2^e carte : 127€ par an (tarifs au 05/05/2025)

Pour les personnes ayant une résidence secondaire, une seule carte peut être délivrée pour 529€ par an.

→ **Parking Brussels Anderlecht**
Rue de France 95
<http://parking.brussels>



Comment louer un emplacement dans un box vélo ?

Vous pouvez faire une demande de réservation via le site www.cycloparking.brussels

Il existe plus d'une septantaine de boxes vélos sécurisés à Anderlecht. De nouveaux boxes sont créés chaque année. Pour connaître la liste exhaustive, rendez-vous sur www.cycloparking.brussels



Comment réserver un panneau d'interdiction de stationner ?

En cas de travaux ou de déménagement, vous pouvez réserver des panneaux d'interdiction de stationner devant chez vous.

Au moins 10 jours ouvrables à l'avance :
80€/jour

Entre 3 et 10 jours, procédure d'urgence :
240€/jour

À partir du 3^e jour ouvrable avant l'événement, il n'est plus possible de faire une demande.

Si vos travaux **durent plusieurs jours**, un tarif de 130€ pour les 7 premiers jours + 14€/jour supplémentaire s'applique.

Faites votre demande par mail : signalisation@anderlecht.brussels



Quand sortir les poubelles ?

La collecte des sacs poubelles ménagers est réalisée par Bruxelles-Propreté. La commune d'Anderlecht est divisée en quatre zones de ramassage. Pour connaître vos jours de collecte, encodez votre adresse sur www.arp-gan.be/fr/calendrier-sorties-de-sacs

À Bruxelles, le tri des déchets est obligatoire. Il existe cinq types de sacs poubelles pour effectuer le tri de vos déchets ménagers :

- Sac jaune : papier et carton
- Sac bleu : déchets plastiques et métalliques
- Sac orange : déchets alimentaires
- Sac vert : déchets du jardin (gazon, feuilles, branches)
- Sac blanc : déchets ménagers non-recyclables

Veillez à sortir vos sacs poubelles au bon moment et à les déposer le long de votre façade. Cela vous évitera une amende de 200 € par sac. Il est évidemment interdit de déposer vos ordures ménagères dans les corbeilles publiques.

- Anderlecht compte plus de 60 sites de bulles à verre. Vous pouvez y déposer vos bouteilles et bocaux en verre (blanc et de couleur) dans les bulles adéquates.
- Il existe aussi 40 points de récolte OlioBox. Vous pouvez y déposer vos graisses et huiles de friture usagées, dans l'emballage d'origine ou dans des

contenants sécurisés et fermés. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, consultez le site www.oliobox.be

- Le service Proxy Chimik récolte vos petits déchets chimiques ménagers près de chez vous : www.arp-gan.be/fr/proxy-chimik
- Vous avez droit à un enlèvement à domicile gratuit de 3m³ par an pour vos petits encombrants. Contactez Bruxelles Propreté au 0800 981 81 pour fixer une date.



Que faire de vos autres déchets ?

Des mini-recyparks sont organisés de manière régulière sur tout le territoire communal.

Ils permettent de vous défaire de vos encombrants ménagers tout au long de l'année. Pour connaître les dates et lieux précis, consultez www.anderlecht.be/mini-recyparks

Vous pouvez aussi les apporter dans le Recypark régional Demets, situé quai Fernand Demets 22.



Comment signaler un problème de propreté ?

Si vous constatez des dépôts clandestins, des poubelles qui débordent ou tout autre problème de propreté dans votre quartier, vous pouvez les signaler :

- sur l'application FixMyStreet ou sur le site www.fixmystreet.brussels
- par mail : proprete@anderlecht.brussels
- par téléphone : 0800 9 1070 (numéro gratuit)



Comment signaler un incident dans l'espace public ?

L'application FixMyStreet vous permet de signaler tout problème sur la voie publique (nids-de-poule sur la chaussée, trottoirs et marquages en mauvais état, façade vandalisée, éclairage public défaillant, végétation et arbres abîmés, dépôts clandestins, ...) et de suivre le traitement de votre plainte www.fixmystreet.brussels



Comment inscrire votre enfant à la crèche ?

Les inscriptions dans les crèches communales francophones se font

- en ligne sur www.anderlecht.be/fr/inscriptions
- par téléphone au 0800 98 992 (numéro gratuit). Le call center est ouvert mardi et mercredi de 13h à 16h et jeudi de 10h à 13h.

Pour inscrire votre enfant dans une crèche néerlandophone www.kinderopvanginbrussel.be



Comment inscrire votre enfant à l'école ?

Les inscriptions dans les écoles communales francophones (maternelles et primaires) se font en ligne sur la plateforme IRISbox (Education, Enseignement / Inscriptions scolaires). Une période d'inscriptions prioritaires débute le 9 janvier pour les enfants anderlechtois. Les inscriptions sont ensuite ouvertes à tous du 11 février au 15 septembre.

Pour inscrire votre enfant dans une école néerlandophone www.inschrijveninbrussel.be



Vous avez des difficultés à vous déplacer ?

Il existe un service de transport social qui aide les seniors et personnes en situation de handicap dans leurs déplacements (consultations médicales, démarches administratives...). Les véhicules sont adaptés aux personnes en fauteuil roulant.

→ **Infos et réservation :**
0800 98 990 (n° gratuit),
du lundi au vendredi de 8h à 12h.



Qui contacter en cas d'urgence ?

- Ambulances et pompiers : 112
- Centre antipoisons : 070 245 245
- Child Focus : 116000
- Croix-Rouge : 105
- Médecins de garde (utile si votre médecin traitant n'est pas disponible mais uniquement pour une assistance médicale non urgente) : 1733
- Odeur de gaz : 0800 19 400
- Sibelga (panne d'électricité, éclairage public défectueux) : 02 274 40 66
- SOS médecins (24h/24, réservé à des visites de médecine générale à domicile) : 02 513 02 02
- Police (extrême urgence) : 101
- Prévention suicide : 0800 32 123

- Tempêtes et inondations : 1722
- Vivaqua (coupures d'eau, problèmes d'égouts...) : 02 739 52 11

Vous souhaitez être informé par SMS en cas de situation d'urgence (incendie, accident...) dans votre quartier?

Inscrivez-vous sur www.be-alert.be



Où faire son marché ?

- **Place de la Vaillance :**
mercredi de 11h à 19h
- **Abattoirs (rue Ropsy Chaudron) :**
du vendredi au dimanche de 7h à 14h



Ventes directes sur le champ

- **Vendredi 16h-18h30** au ChAM,
rue de Neerpède 874 bis
- **Samedi 10h-13h (entre mai et novembre),**
rue du Chant d'Oiseau 195
(après le terrain de foot)
- **Samedi 12h-15h,** rue de Neerpède
(derrière le resto De Notelaar)
- **Samedi dès 13h30,** rue du pommier 465
- **Uniquement sur commande :**
Vert d'Iris, rue des Betteraves 27
(accès via le sentier face à la rue de Koeivijver 20)



Les principaux services

Population

→ Rue de France 99

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 14h et mercredi de 11h30 à 18h30, uniquement sur rendez-vous. Certaines démarches sont toutefois accessibles sans rendez-vous. Pour plus d'infos, veuillez consulter l'onglet « démarches » du site internet de la commune.

population@anderlecht.brussels

→ Centre administratif Jacques Simonet

Place de la Vaillance 28A

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 14h et mercredi de 11h30 à 18h30, uniquement sur rendez-vous. Certaines démarches sont toutefois accessibles sans rendez-vous. Pour plus d'infos, veuillez consulter l'onglet « démarches » du site internet de la commune.

population.vaillance@anderlecht.brussels

- Carte d'identité belge
- Carte d'identité pour les enfants (-12 ans) belges et étrangers (PAS pour une procédure urgente)
- Autorisation parentale, légalisation de documents et copie conforme
- Prise en charge
- Permis de conduire (uniquement service Population rue de France 99)
- Passeports (pour les procédures d'urgence, uniquement au service Population rue de France 99)

Bureau des étrangers

→ Rue de France 99

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 14h et mercredi de 11h30 à 18h30, uniquement sur rendez-vous. Certaines démarches sont toutefois accessibles sans rendez-vous. Pour plus d'infos, veuillez consulter l'onglet « démarches » du site internet de la commune.

etrangers@anderlecht.brussels

- Déclaration d'arrivée
- Première inscription en Belgique (attestation d'immatriculation, annexes...)
- Titre de séjour : délivrance et renouvellement

État civil

→ Rue de France 99

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 14h et mercredi de 11h30 à 14h.

Guichet Nationalité : ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 14h.

nationalite@anderlecht.brussels

- Demande de nationalité
- Déclaration de naissance et reconnaissance
- Changement de genre ou de prénom
- Actes de l'État civil
- Mariage
etatcivil@anderlecht.brussels
mariages@anderlecht.brussels
deces@anderlecht.brussels

Antennes de proximité

Les agents d'accueil vous conseillent et vous informent, vous dirigent vers les services adéquats, aident dans la prise de rendez-vous pour les services communaux, dans les changements d'adresses et délivrent les attestations accessibles sur IRISbox comme la composition de ménage, certificat de résidence, l'extrait d'acte de naissance, de casier judiciaire, ... et un lieu de contact pour signaler des incivilités et nuisances dans le quartier.

→ Antenne Centre

Place de la Vaillance 27A

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi et jeudi de 11h à 13h et de 14h à 18h30

antennecentre@anderlecht.brussels

→ Antenne Broeck

Parc du Peterbos bloc 15

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Mercredi et jeudi de 11h à 13h et de 14h à 18h30

antennepeterbos@anderlecht.brussels

→ Antenne Cureghem

Place du Conseil 1

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

02 436 67 51

antennecureghem@anderlecht.brussels

Travaux publics

Rue de Veeweyde 100

Infos travaux publics : 02 436 66 48

Signalisation : 02 436 66 44

signalisation@anderlecht.brussels

Propreté

Service Entretien

Chaussée de Mons 627A

0800 9 1070 (numéro gratuit)

proprete@anderlecht.brussels

Bruxelles-Propreté

Si vous avez un problème d'enlèvement de vos encombrants, vous pouvez faire appel à Bruxelles-Propreté (3m³ par an maximum)

0800 981 81 (numéro gratuit)

www.arp-gan.be : tout sur la collecte et le tri des déchets à Bruxelles.

Fûts à compost

La Commune vend des fûts à compost de 290 litres au prix réduit de 40 € et des vermicompostières de 25 litres au prix réduit de 30 €.

Pour en obtenir un, contactez

caep@anderlecht.brussels

Permanences sociales

Notre Commune fournit un service social de proximité pour tous les habitants, avec une attention particulière aux seniors, aux personnes en situation de handicap et aux personnes qui se sentent isolées ou fragilisées. L'équipe de Social 1070 vous offre un accompagnement personnalisé. Vous pouvez la contacter par téléphone, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

0800 98 990 (numéro gratuit)
social@anderlecht.brussels

Participation citoyenne

Maison de la Participation

Elle accompagne et soutient les citoyens qui souhaitent réaliser des projets collectifs qui améliorent la qualité de vie. Elle organise également des événements visant à développer plus de participation.

Rue Wayez 94
02 555 22 73
participation@anderlecht.brussels
www.participation-anderlecht.be

Conseils consultatifs

Le rôle des participants aux conseils consultatifs est d'adresser des recommandations aux autorités communales sur des sujets spécifiques (ex: la mobilité des seniors ou l'accessibilité des personnes handicapées).

- Conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap

02 800 17 41 / ccph@anderlecht.brussels

- Conseil consultatif des seniors francophones
02 558 08 44
- Commission Modes Actifs
02 436 66 52
- Conseil consultatif de la solidarité internationale
02 523 41 62

Vie associative

Ce service aide les ASBL à obtenir des subsides et répond à toutes les questions que vous vous posez sur les ASBL.

Espace 16 Arts, rue Rossini 16
vieassociative1070@anderlecht.brussels

Initiatives collectives

Il existe de nombreux projets de quartier créés par les habitants eux-mêmes :

- **Composts de quartier :**
www.wormsasbl.org
- **Potagers collectifs :**
www.asblrcr.be/carto
- **Verger collectif de La Roue :**
rue des Résédas, entre les n° 20/22
0487 551 405
collect.roue.rad@gmail.com
- **Donnerie en Folie :** tous les derniers samedis du mois (en printemps/été) devant le métro Aumale, elle permet de donner des objets dont on ne se sert plus pour en faire profiter d'autres.
madoponette@proximus.be
- **Donnerie Kom'Un :** ouverte du lundi au vendredi, 7 rue de la Rosée.
0477 07 00 76
larosee.donnerie@gmail.com
- **Repair Café :**
tous les 2^e jeudis du mois
De Rinck, place de la Vaillance 7.
info@rcanderlecht.be

Culture et patrimoine

Centre Culturel “Escale du Nord”

Un lieu dynamique qui propose des expositions, du théâtre, du cinéma, des concerts, performances, ateliers et activités pour tous les âges, tout en soutenant les habitants, artistes et associations dans leurs projets créatifs.

Rue du Chapelain 1

02 528 85 00 - info@escaledunord.net

escaledunord.brussels

Espace Scheut (Escale du nord)

Salle de spectacle et espace de création

Avenue de Scheut 147 (parc du Petit Scheut)

02 528 85 00 - info@escaledunord.net

Service Culture néerlandophone

Le service culturel réunit les Anderlechtois autour de l'art et la culture dans toute sa diversité, avec des initiatives favorisant la rencontre et le lien social. Cela se fait en collaboration avec des partenaires locaux, en offrant un soutien via des subsides, la diffusion d'informations et le renforcement du réseau culturel.

Rue Georges Moreau 5

02 558 08 92 - cultuur@anderlecht.brussels

GC De Rinck

Centre communautaire néerlandophone où tout le monde est le bienvenu. Il propose des activités culturelles et créatives, ainsi que des moments de rencontre pour les personnes de tous âges et horizons.

Place de la Vaillance 7

02 524 32 35 - derinck@vgc.be

www.derinck.be

Bibliothèque & ludothèque de l'Espace Carême

Rue du Chapelain 1-7

02 526 83 30 - emca@anderlecht.brussels

www.emca.be

biblio.brussels/anderlecht-maurice-careme

Sections adultes et jeunesse : mardi, jeudi et vendredi : 14h à 18h, mercredi de 10h à 18h et samedi de 10h à 16h

Ludothèque : mercredi de 10h à 18h,

1^{er} samedi du mois de 10h à 16h

Bibliothèque néerlandophone

La bibliothèque accueille petits et grands avec une carte de membre gratuite qui permet d'emprunter jusqu'à 15 documents (livres, CD, DVD et magazines). Diverses activités y sont organisées chaque mois.

Rue Saint-Guidon 97

02 523 02 33 - anderlecht@bibliotheek.be

www.anderlecht.bibliotheek.be

Académie de musique, danse et arts de la parole

Elle propose un enseignement artistique varié et accessible à tous les âges, avec des cours de musique, de danse et de théâtre pour explorer, s'exprimer et s'épanouir à travers l'art.

Rue de la Procession 78

02 521 37 31 - www.aca-anderlecht.be

Muziekacademie

Enseignement artistique néerlandophone à temps partiel en musique, art de la parole et danse. Pour les enfants à partir de 6 ans, les jeunes et les adultes.

Place de la Vaillance 5

02 522 05 51

www.ma-an.be



École des Arts d'Anderlecht

Cours d'histoire de l'art, céramique, dessin, peinture, gravure, sculpture, infographie et ateliers pluridisciplinaires

Rue Walcourt 39 – 02 520 65 57
www.ecoledesartsdanderlecht.be

Academie voor Beeldende Kunsten

Enseignement artistique néerlandophone à temps partiel : sculpture, photographie, graphisme, design et illustration, céramique, multimédia, peinture, dessin, art et culture, retouche numérique, artisanat, restauration-conservation.

Place de la Vaillance 17 – 02 523 03 71
www.academieanderlecht.be

Maison des Artistes

Lieu d'exposition et de rencontre destiné à promouvoir les arts plastiques. Actuellement en rénovation et fermée au public.

Rue du Bronze 14
02 527 37 63 – mda@escaledunord.net

Musées

● Hall of Fame

Espace artistique unique à Bruxelles : des artistes de street art se sont appropriés les nombreux piliers soutenant le ring formant ainsi un musée d'art contemporain à ciel ouvert.

Avenue Marius Renard, entre le parc des Étangs et le bassin de Neerpede

● Luizenmolen

Dernier moulin à vent bruxellois en activité.

Ouvert tous les 2^e et 4^e dimanche du mois
Rue des Papillons 192

● Maison d'Érasme et son jardin

La Maison d'Érasme est une des plus

anciennes demeures de la région de Bruxelles (1450-1515). On y découvre des sculptures, peintures et gravures de maîtres des 15^e au 17^e siècles (Albrecht Dürer, Hugo Van der Goes,...) ainsi que des portraits d'Érasme, inspirés de Hans Holbein et de Quentin Metsys. Une riche collection de livres du 16^e siècle reflète la pensée d'Érasme. Des conférences, concerts, expositions temporaires et activités pédagogiques y sont régulièrement organisées.

Le jardin d'Érasme est un jardin de plantes médicinales, dessiné par le paysagiste René Pechère et inspiré du jardin clos médiéval. On y cultive une centaine de plantes connues des médecins du 16^e siècle. Au-delà s'étend un jardin philosophique qui abrite des œuvres d'artistes contemporains dont Marie-Jo Lafontaine et Bob Verschueren. Ouvert entre mars et novembre.

Rue de Formanoir 31
02 521 13 83
www.erasmushouse.museum

● Béguinage

Le béguinage d'Anderlecht est le plus petit béguinage de Belgique. Fondé en 1252, il se compose de deux ailes encadrant un jardin clos qui offre une vue sur la Collégiale des Saints-Pierre-et-Guidon.

Ouvert chaque 1^{er} dimanche du mois.
Rue du Chapelain 8
02 521 13 83 – www.erasmushouse.museum

● Musée bruxellois de la Gueuze

Découvrez tout sur les bières traditionnelles bruxelloises de gueuze et lambic ainsi que leur riche histoire brassicole.

Rue Gheude 56
02 520 28 91 – www.cantillon.be

- **Musée Maurice Carême**
Dédié à la vie et à l'œuvre du célèbre poète belge Maurice Carême.
Avenue Nellie Melba 14
02 521 67 75 - www.mauricecareme.be
- **Musée de la Médecine**
Histoire de la pensée et de la pratique médicale dans l'art, l'histoire et la littérature, de l'Antiquité à nos jours.
Campus Erasme, route de Lennik 808
02 555 34 31 - www.museemedecine.be
- **Musée d'Anatomie et d'Embryologie humaine**
Temporairement fermé au public.
Campus Erasme, route de Lennik 808
02 555 63 20 - musees.ulb.be
- **Musée des Résistances**
En pleine phase de rénovation, le musée est actuellement fermé au public.
Rue Van Lint 14
www.museumresistance.be
- **Musée de Chine**
En 1862, une centaine de prêtres, appelés les missionnaires de Scheut, ont voyagé en Orient. Ce musée raconte leur histoire.
Chaussée de Ninove 548
02 526 14 00 - www.scheut.be

Sport

Service des sports

Rue Van Lint 6
02 800 07 00 - sports@anderlecht.brussels

Guide des Sports →



Infrastructures sportives

- **Hall sportif Léa Bayekula**
Drève Olympique 60
sports@anderlecht.brussels - 02 800 07 00
- **Hall sportif Lemmens**
Rue du Chimiste 37
02 800 07 00
sportin1070@anderlecht.brussels
- **Hall Omnisports du CERIA**
Foot en salle, basket, badminton, etc.
Sentier de la Drève 16
02 523 88 34
- **Centre sportif du Vogelenzang**
Football
Rue Chant d'Oiseaux 130-132
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels
- **Salle Henri Simonet**
Foot en salle, basket, handball, etc.
Avenue Théo Verbeek 10-12
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels
- **Stade Franky Vercauteren**
Football
Rue Robert Bosch 25
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels
- **Stade Jesse Owens**
Athlétisme et football
Drève Olympique 70
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels
- **Stade Verdi**
Football et multisports
Boulevard Théo Lambert 6
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels

● Espaces multisports

- Aire sportive Lay Kalenga (av. de la Fécondité) : mini-foot, tennis de table et street workout
- Parc des Colombophiles : mini-foot, basket et tennis de table
- Parc Crickx : mini-foot, basket, pétanque, trampoline et street workout
- Parc Effort : street workout
- Place du Repos : mini-foot, basket et street workout
- Square Miesse (rue des Goujons) : mini-foot et basket
- Place Jorez : street workout
- Parc Rauter : mini-foot, basket et street workout
- Parc de la Rosée : mini-foot et basket
- Parc de Liverpool : basket
- Parc Verdi (bd. Théo Lambert) : mini-foot, basket et street workout

● Mini-golf communal

Ouvert d'avril à septembre

Avenue Marius Renard / rue Debussy
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels

● Piscine du CERIA

Ouvert de 8h à 19h en semaine et de 9h à 17h le samedi

Rue des Grives 51 – 02 523 11 65

● Skate parks

- Byrrrh & Skate : rue des Goujons 160
- Recypark Demets :
quai Fernand Demets 22

● Salle de bloc Petite Île

Rue de la Petite Île 1A
0491 95 12 48
petite-ile.be

● Golf 18 trous

Rue Scholle 1 – 02 521 16 87
www.golf-anderlecht.com

Service du Tourisme

Le service a édité un guide touristique d'Anderlecht et une série de brochures thématiques que vous pouvez télécharger sur www.anderlecht.be/fr/tourisme. Il organise aussi des promenades guidées tout au long de l'année pour découvrir la diversité du patrimoine culturel et des paysages de notre commune.

Rue du Chapelain 1-7

02 526 83 65 - tourism@anderlecht.brussels

Parcs et jardins

● Parc Astrid

Le plus grand parc de la commune possède de nombreux arbres remarquables, de vastes pelouses, un étang et une plaine de jeux. Il abrite aussi le stade de foot du Sporting d'Anderlecht.

Rond-point du Meir

● Parc Busselenberg

Petit parc en intérieur d'îlot, on y trouve un verger d'ornement, des aires de jeux pour les enfants et un terrain de basket.

Rue Henri Vieuxtemp 28

● Parc Central

Jouxtant la Maison d'Érasme, ce petit parc est surplombé par un pont en pierre et présente un relief particulier qui met en valeur les plantations et certains arbres dont des chênes rouges d'Amérique, des frênes et des tilleuls.

Rue du Drapeau

● Parc Crickx

Élément vert du quartier de Cureghem, il abrite quelques arbres remarquables dont un noyer royal ainsi qu'un terrain de sport, une aire de jeux et des pistes de pétanque.

Rue Émile Carpentier 57

- **Parc des Étangs**

Grand parc vallonné organisé autour des étangs qui lui donnent son nom. Il est traversé de sentiers en lacets qui réunissent bancs, zones de jeux pour les enfants et points de vue.

Avenue Marius Renard

- **Parc Forestier**

Avec ses 280 arbres, ses pelouses et ses massifs boisés, le parc porte bien son nom. Il possède également une aire de jeux, des pistes de pétanque et un terrain multisports.

Place du Repos

- **Parc Joseph Lemaire et Parc Debussy**

Ces deux parcs aux multiples facettes sont séparés par l'avenue Guillaume Stassart. Le parc Debussy sert surtout d'écrin à une école et au mini-golf d'Anderlecht.

- **Parc régional de la Pedé**

Situé dans la vallée de Neerpède, il est au centre d'un ensemble de parcs : le parc de Neerpède, le parc des Étangs et le parc Vives. Il est composé d'étangs et du centre sportif de la Pedé comportant des terrains de foot, hockey, tennis, etc.

Rue de Neerpède

- **Parc du Peterbos**

Situé au cœur d'un ensemble de logements sociaux, le parc assure la jonction pédestre et cycliste entre ce plateau urbanisé et un vaste square entouré d'imposantes demeures.

- **Parc de la Rosée**

Aménagé à Cureghem en 2000, ce parc offre aux habitants un espace de rencontre et de jeux pour les enfants,

dans un agréable cadre de verdure.

Rue de la Poterie

- **Parc du stade Verdi**

Ce parc en forme de triangle mélange harmonieusement nature, détente et sports.

Place Verdi

- **Parc Scherdemael**

Long couloir vert qui relie le quartier du Meir et celui des Étangs. C'est le parc anderlechtois qui totalise le plus d'arbres remarquables (une cinquantaine). Il possède trois aires de jeux et de sports.

- **Parc Scheutveld**

Ce parc occupe un vaste square ceinturé par de belles villas. Une passerelle le relie au parc du Peterbos et permet d'éviter d'emprunter la voirie. Il abrite deux sculptures monumentales de Daniel Monic.

- **Cimetière du Vogelenzang**

Juché sur un plateau arboré, le cimetière couvre 18 hectares et peut être considéré comme un espace vert majeur. Cet écrin de verdure abrite une faune et une flore importantes, en partie grâce au fait qu'il s'agit d'un véritable havre de paix.

Avenue du Soldat Britannique 1

Ouvert 7 jours sur 7 de 8h à 17h
cimetiere@anderlecht.brussels

- **Jardin des Sens**

Jardin pédagogique pensé pour les malvoyants, il est axé sur les sens de l'odorat, du toucher et de l'ouïe.

Rue de Neerpède 187

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h.

- **Espaces freedogs**

Il existe des espaces accessibles de 7h à 22h où les chiens peuvent courir librement (sans être tenus en laisse), moyennant le respect de certaines règles. Ceux-ci sont situés au bout de l'avenue Marius Renard (sous le pont du ring), dans le parc du Scherdemael, dans le parc Astrid, dans le parc Lemaire et avenue Claeterbosch.

Fêtes et événements

Service des Événements

Rue Van Lint 6
02 436 65 31
eventanderlecht@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/organiser-un-evenement

Une autorisation communale est nécessaire pour l'organisation de tout événement dans un lieu ou espace public. Le formulaire de demande d'autorisation est à compléter 45 jours avant la date de l'événement via IRISbox.

Jeunesse

Service de la Jeunesse

Il vous informe sur les garderies, les stages de vacances et les activités pour les jeunes (enfants et ados) organisés par la Commune à Anderlecht.

jeunesse@anderlecht.brussels

PIF1070

Espace d'information et de formation pour les jeunes de 12 à 26 ans

Espace 16Arts, rue Rossini 16
02 430 69 39 - pif1070@gmail.com

Service des Sports

Rue Van Lint 6
02 800 07 00
sports@anderlecht.brussels

FEFA asbl (Football-Etudes-Familles-Anderlecht)

Le FEFA vise à soutenir la scolarité, l'insertion professionnelle et l'émancipation sociale des jeunes (filles et garçons de 5 à 23 ans) par le sport. Pour atteindre cette mission, l'asbl propose le football, un accompagnement scolaire et un accompagnement psycho-social des jeunes et de leur famille.

Boulevard de la Révision 75
02 522 15 89
fefa@anderlecht.brussels
www.fefa.be

Service de l'Enseignement

Rue Georges Moreau 7

Secrétariat général : 02 558 08 17

enseignement@anderlecht.brussels

Cellule inscriptions : 02 558 09 93

inscriptions@anderlecht.brussels

Stages communaux : 02 558 09 77

parascolaire@anderlecht.brussels

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 15h30

Inscriptions écoles communales

Les inscriptions dans les écoles communales francophones (maternelles et primaires) se font en ligne sur la plateforme IRISbox (Education, Enseignement / Inscriptions scolaires). Une période d'inscriptions prioritaires débute le 9 janvier pour les enfants anderlechtois. Les inscriptions sont ensuite ouvertes à tous du 11 février au 15 septembre.

Pour inscrire votre enfant dans une école néerlandophone
www.inschrijveninbrussel.be

Antenne scolaire

Ce dispositif offre un accompagnement individuel et collectif aux jeunes et/ou aux parents dans toutes leurs questions et difficultés liées à l'école : inscription scolaire, choix d'études, conflits à l'école, échec scolaire, démotivation scolaire, ...

Rue de Fiennes 71

02 529 88 50

antennescolaire@anderlecht.brussels

CAFET

Les CAFET sont des infrastructures de proximité ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 16h. Vous pouvez y profiter de diverses activités permettant une mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Le midi, des plats sains et à prix démocratiques y sont servis. Des livres, des jeux de société, un kicker et du wifi sont disponibles dans la plupart des CAFET.

- CAFET Colombophiles

Rue des Colombophiles
(pavillon du parc)
02 524 45 01

- CAFET Forestier

Rue Demosthène, 40
02 522 94 58

- CAFET Lennik

Route de Lennik 254

- CAFET Peterbos

Parc du Peterbos bloc 14
02 521 60 86

Soleil d'Automne

Centre de soins de jour pour accompagner les personnes désorientées, notamment celles qui sont atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Rue de l'Orphelinat 30
02 523 58 06
centrejour@anderlecht.brussels

Activ'in 1070

Programme d'activités culturelles et de loisirs pour les seniors organisées en divers lieux de la commune.

02 558 08 44
activin1070@anderlecht.brussels

Web Seniors 1070

Ateliers pour apprendre à utiliser l'outil informatique (ordinateur, tablette, smartphone, internet) dans la vie quotidienne : pour faire des courses, remplir des papiers ou suivre des cours sans se déplacer. Accompagnement individuel et formations collectives.

0490 493 765

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la Commune www.anderlecht.be/fr/emploi et à poser votre candidature pour les offres d'emploi correspondant à votre profil. Vous pouvez également créer un profil personnel et introduire une candidature spontanée : <https://jobs.anderlecht.be/fr/self-application.aspx>

Maison de l'Emploi

Rue de Birmingham 225

Actiris Anderlecht

Accompagnement des chercheurs d'emploi

0800 35 123 – www.actiris.be

Agence locale pour l'emploi (ALE)

Elle développe le système ALE qui permet aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale de gagner un complément à leurs allocations par le biais de travaux de proximité.

02 555 05 60 – aleanderlechtppwa@gmail.com

Mission Locale Anderlecht

Favorise l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi de 18 à 55 ans à travers des activités d'orientation et d'accompagnement des publics, la sensibilisation des entreprises et le développement de projets locaux.

02 555 05 60
secretariat@mlanderlecht.brussels

Service Emploi

Répond à vos questions sur la recherche d'emploi et vous oriente vers les bons partenaires.

02 436 65 40 - emploi@anderlecht.brussels

Service Insertion socio-professionnelle

Guidance des bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration du CPAS en vue de les réinsérer socio-professionnellement.

02 528 88 00

Ministère Économie et Emploi Bruxelles

Demande de permis de travail, permis unique ou carte professionnelle

Place Saint-Lazare 2
1035 Bruxelles
travail.eco@sprb.brussels
02 800 34 52

Commerces & entreprises

Service du Développement économique

Sa mission est de soutenir le développement économique des petites et grandes entreprises et de favoriser la création d'emplois à Anderlecht. Le service soutient aussi les événements (braderie, brocantes...) des associations de commerçants et organise des permanences d'aide à l'entrepreneuriat.

Rue de Birmingham 225
02 436 65 40
économie@anderlecht.brussels

Guichet unique HoReCa

Point unique pour introduire votre demande d'autorisation d'exploitation d'un HoReCa.

02 436 65 40 horeca@anderlecht.brussels

Made in Anderlecht

Magasin partagé proposant uniquement des produits anderlechtois : légumes et fruits de saison, tisanes biologiques, laine de moutons bruxellois...

Rue Wayez 135
Ouvert du mardi au samedi
0473 71 16 59
madeinanderlecht@gmail.com

Guichet d'Économie Locale (Euclides)

Il vous aide à démarrer votre activité d'indépendant, vous accompagne dans les démarches à suivre, vous aide à obtenir un financement et vous propose des formations.

Rue du Chimiste 34-36
Du lundi au vendredi sur rendez-vous
02 529 00 00

Demande de Permis d'Environnement

Rue de Veeweyde 100

Guichet accessible du lundi au vendredi uniquement sur rendez-vous au 02 558 08 56 (de 8h à 12h et de 13h à 16h)
permisenvironnement@anderlecht.brussels

Guichets d'entreprises

Les indépendants peuvent s'adresser à l'un des guichets d'entreprises pour le traitement de formalités administratives. Celui-ci délivre également la carte de marchand ambulant.

<http://economie.fgov.be>

Cadastre & Impôts

Cadastre

Bld du Jardin Botanique, 50/396
1000 Bruxelles
02 575 39 70 (Section Anderlecht)
meow.antenne.211@minfin.fed.be
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous de 12h à 17h

Impôts

Bld du Jardin Botanique, 50/3817-3819
1000 Bruxelles
02 575 53 20
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Logements

Service des Logements

Rue du Transvaal 21
02 556 31 56 - batlog@anderlecht.brussels
Guichet ouvert du lundi au mercredi de 9h à 11h

Demandes de Permis d'Urbanisme

Rue de Veeweyde 100
Guichet accessible du lundi au vendredi, uniquement sur rendez-vous sauf le jeudi 02 558 08 51 (de 9h30 à 12h et de 14h à 15h)
permisurbanisme@anderlecht.brussels

Service Inspection et Conformité urbanistiques

Tout citoyen peut s'adresser à ce service pour une demande de Renseignements urbanistiques (document indispensable pour pouvoir vendre un bien) mais aussi pour transmettre des informations sur une infraction urbanistique, sur l'état abandonné d'un bâtiment ou d'un chantier.

Rue de Veeweyde 100
Sur rendez-vous : icu@anderlecht.brussels

Foyer Anderlechtois

Société de logements sociaux
Chaussée de Mons 595
02 556 77 30
foyeranderlechtois@foyeranderlechtois.brussels

Comensia

Société de logements sociaux, organisée en coopérative de locataires
Rue de Koninck 40/24
1080 Bruxelles
02 511 18 14 - info@comensia.be
Ouvert le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 16h

SPF Finances

Bureau d'enregistrement de contrats de bail

Boulevard du Jardin Botanique 50
1000 Bruxelles
02 572 57 57

Service de l'Hygiène

Ce service contrôle notamment l'hygiène, la salubrité et la sécurité des logements et des commerces où sont vendues des denrées alimentaires. Il fournit une déclaration pour les permis d'abattage d'animaux. Il organise également la dératisation et la lutte contre les pigeons dans l'espace public. Il participe au contrôle des marchands de sommeil.

Rue Brune 3
02 522 65 41
hygiene@anderlecht.brussels

Mobilité

Cellule Mobilité

Elle gère toutes les questions relatives à la mobilité sur le territoire anderlechtois (gestion stratégique du stationnement et de la circulation, sécurité routière, stationnement vélo, itinéraires cyclables,...).

En cas de problèmes de stationnement sauvage, veuillez contacter le service Prévention.

Rue de Veeweyde 100
02 436 66 52 - mobilite@anderlecht.brussels

Anderlecht Prévention

Anderlecht Prévention vise à promouvoir un climat harmonieux et sécurisé à Anderlecht via un travail de proximité, socialement équitable.

Coordination du service Prévention

Rue du Chapelain, 2-4
02 526 11 70
maisonprevention@anderlecht.brussels

Gardiens de la Paix

Ils visent à améliorer la sécurité et la qualité de vie dans nos quartiers par une présence visible, rassurante et dissuasive dans les espaces publics et les transports en commun, par le signalement des problématiques vers les services adéquats et un contact proactif avec les habitants.

Rue Auguste Gevaert 21
02 523 55 62
gardiensdelapaix@anderlecht.brussels

Accueil social de quartier

Travail social de rue axé sur les besoins et les droits essentiels des résidents anderlechtois : logement, moyens de subsistance, emploi, formation, relations sociales, sécurité physique et financière... .

- **Cureghem**
clos de l'Équerre 11 - 02 527 50 13
- **Centre**
rue du greffe 5A - 02 526 12 50
- **Ouest**
route de Lennik 278b - 02 563 19 32

Pôle jeunesse (10-26 ans)

Les éducateurs de rue tissent des liens avec les jeunes (et leur famille) dans l'espace public anderlechtois, assurent un suivi psycho-social individuel, organisent

des activités collectives et des actions spécifiques qui visent à faciliter la relation entre les jeunes, les habitants et les institutions.

prevjeunesse@anderlecht.brussels

Médiation Locale

Le service s'adresse à toute personne habitant à Anderlecht ayant un conflit avec une tierce personne (voisin, famille, locataire, propriétaire...) et qui souhaite le résoudre à l'amiable.

02 662 05 20

mediationlocale@anderlecht.brussels

Prévention vol et incendie

Le conseiller informe les particuliers et les commerçants sur les moyens techniques (possibilité de primes à l'appui) qui existent pour éviter les cambriolages.

0494 57 79 91

technoprevention@anderlecht.brussels

Cyberprévention

La cellule accompagne et informe la population afin de prévenir les tentatives d'arnaques et d'escroqueries en ligne.

0494 57 79 91

cyberprev@anderlecht.brussels

Inclusion

Ce pôle accompagne les publics confrontés à des vulnérabilités majeures, telles qu'un parcours migratoire éprouvant, des difficultés d'intégration ou de séjour, des problématiques d'assuétudes, de logement précaire ou de sans-abrisme, dans une démarche d'orientation vers le futur, d'inclusion et/ou d'autonomisation.

02 662 05 20 - inclusion@anderlecht.brussels

Santé

Promotion de la Santé à l'école

Ce service s'occupe du suivi médical des élèves et de la mise à jour de leur vaccination. Il organise également des animations de promotion de la santé dans les écoles et intervient pour des maladies à déclaration obligatoire ou pouvant avoir des conséquences défavorables pour la santé dans la collectivité scolaire.

Rue d'Aumale, 21 - 02 526 85 30

centresante@anderlecht.brussels

Bien-être animal

Ce service octroie des primes pour l'identification des chiens et des chats, des primes de stérilisation pour les chats et des chèques couvrant les honoraires des vétérinaires pour les personnes à faible revenu. Le service fournit aussi une carte de nourrissage aux personnes qui souhaitent être autorisées à nourrir les chats errants. Enfin, il intervient lorsqu'il y a des plaintes de particuliers au point de vue de la détention ou du mauvais traitement d'animaux.

Rue Brune 3 - 02 522 65 41

bienetreanimal@anderlecht.brussels

Hôpitaux à Anderlecht

- **Hôpitaux Iris Sud-Site Joseph Bracops**
Rue Docteur Huet, 79
02 556 12 12 - 02 556 14 11 (admissions)
02 556 12 72 (soins intensifs)
02 556 12 90 (urgences)
- **Hôpital Erasme**
Route de Lennik, 808
02 555 31 11
- **Clinique Sainte-Anne-Saint-Remi**
Boulevard Jules Graindor, 66
02 434 31 11

Service social

02 529 41 20

contactcenter@cpas-anderlecht.be

www.cpas-ocmw.anderlecht.be

Cellule Logement

Avenue Raymond Vander Bruggen 62-64

cellule.logement@cpas-anderlecht.brussels

Médiation de dettes

Avenue Raymond Vander Bruggen 62-64

02 529 96 10

med@cpas-anderlecht.brussels

Aide Seniors et Aide à domicile et livraison de repas chauds

Rue Puccini 22 - 02 559 71 00

rvh.sad@cpas-anderlecht.brussels

Participation et Activation Sociale

Avenue Raymond Vander Bruggen 62-64

02 529 41 52

service.pas@cpas-anderlecht.brussels

Cellule Energie

Avenue Raymond Vander Bruggen 62-64

02 529 96 19

energie@cpas-anderlecht.brussels

Résidence J. Vanhellemont

Rue Puccini 22 - 02 559 71 00



Vous cherchez une info et vous ne la trouvez pas ?

Malgré tout le soin porté à la rédaction de cette brochure, un oubli est toujours possible. Afin d'améliorer celle-ci, n'hésitez pas à contacter le service Communication par mail via communication@anderlecht.brussels, nous corrigerons cela dans la prochaine édition.

Merci pour votre collaboration
et bonne vie à Anderlecht !



Anderlecht

1070